



La Défense, le 27 mars 2013

MESSAGE 2013-8

COMPTE-RENDU DE LA REUNION RELATIVE AU REDEPLOIEMENT PN-GN DU 14 MARS 2013

Chers collègues,

S'est tenue jeudi 14 mars 2013, au salon ERIGNAC du Ministère de l'Intérieur, une réunion d'information des organisations représentatives de la Police Nationale, sur le redéploiement de la carte territoriale de compétences entre la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale.

Présidée par le préfet Renaud VEDEL, directeur de cabinet adjoint du Ministre de l'Intérieur, étaient présents : Jean-Paul PEQUET (conseiller police du Ministre), Claude BALAND (DGPN), Hervé BOUCHAERT (DRCPN), Arnaud LAUGA (chef BGGP/DRCPN), Martine NAUTE (DCSP), Brigitte JULLIEN (DCSP), Joseph MERRIEN (DCSP), Isabelle GUILLOTEAU (DGPN pôle RH), Camille CHAIZE (DGPN pôle RH), Nadège TRONEL (DGPN pôle juridique), Edith MINIER (DGPN pôle territorial), et l'ensemble des syndicats de tous les corps.

Le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale était représenté par le commissaire divisionnaire Arnaud BAVOIS, le Secrétariat Général étant en entretien avec Madame le Garde des Sceaux (compte rendu à venir).

La réunion a commencé par une présentation du projet par Monsieur Renaud VEDEL, qui a valorisé les principes d'ajustement, d'adaptabilité, résumant le projet comme étant "*un mouvement modeste et tangible*", issu d'un travail conjoint entre les deux Directions Générales, fondé sur une étude et une analyse construite qui ne nous a pas été communiquée. Il a redit que les fermetures de commissariats ne sont pas des jugements de valeur sur le travail que les policiers y ont fait.

Monsieur VEDEL a également insisté sur la concertation avec les élus (seul le maire de Castelnaudary refuse de participer aux débats) avec les personnels et leurs représentants.

L'accompagnement social des personnels sera assuré notamment par des déplacements très prochains (vous trouverez en pièce jointe les lieux et le calendrier) de la mission sociale de la DGPN, composée de Madame Catherine FAURE (DCSP) et Monsieur Philippe LUTZ (DRCPN).

D'autre part, des ajustements opérationnels doivent être mis en œuvre pour tirer les conséquences du redéploiement.

Tous les syndicats ont manifesté leur opposition à ce projet, certains refusant d'entamer la concertation tant que le Ministre n'a pas arbitré formellement les hypothèses du projet.

Le SCPN avait déjà fait connaître à l'Administration sa position, notamment concernant l'incohérence du calendrier accéléré par des fuites dans la presse. Vous trouverez en pièce jointe le courrier adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, le 30 janvier 2013.

Les organisations syndicales ont demandé que le bilan des 330 communes ayant déjà fait l'objet de redéploiements depuis 2002, soit communiqué et que les coûts soient chiffrés avant tout nouveau processus.

En conclusion de ces échanges parfois vifs, la demande unanime des syndicats présents reste que le Ministre se positionne clairement sur son choix, préalablement au déplacement de la mission sociale.

Le SCPN, par son réseau très actif de délégués, reste à votre disposition pour faire connaître aux représentants de l'Administration les difficultés que le projet de redéploiement pourrait générer, tant pour l'exercice de la mission opérationnelle qu'à l'endroit des personnels.

Emmanuel ROUX



Secrétaire Général du SCPN



La Défense, le 30 janvier 2013

Réf : 009-2013 D CB/SD

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

L'annonce d'un plan de redéploiement entre les zones de compétences de la Police et de la Gendarmerie nationales constitue un sujet d'une délicatesse certaine, pour les policiers et gendarmes exerçant au sein des services impactés comme pour les élus des communes concernés, tant le changement induit par nature des inquiétudes qu'il convient de prendre en compte.

Aussi pouvons-nous comprendre la prudence qui accompagne, habituellement, la communication sur ce type d'opérations.

Dossier manifestement engagé de longue haleine, et ayant donné lieu à des engagements quant à une concertation avec la parité syndicale, portant à la fois sur les conséquences humaines et opérationnelles, nous avons été pour le moins surpris des modalités, que l'on peut sobrement qualifier de précipitées, qui ont présidé à l'annonce des prochaines opérations de redéploiements retenues.

Nous espérons désormais être aussi rapidement informés des critères qui ont abouti à ces arbitrages et des gains opérationnels tirés de ces transferts.

Par ailleurs, au-delà même de ce principe du respect du dialogue social auquel nous vous savons attaché, il nous appartient, en tant qu'organisation majoritaire représentant les commissaires de police, et à ce titre les principaux chefs des services territoriaux, de vous alerter sur ce coup majeur porté à l'autorité des Directeurs Départementaux de la Sécurité Publique concernés.

Comment permettre à ces responsables locaux, engagés et impliqués à la tête de leurs services, de conduire et d'accompagner, aux côtés des préfets, officiers de gendarmerie et élus, les opérations de redéploiements, quand ils apprennent par la presse ou leurs correspondants syndicaux locaux la publication du plan de transfert, quand ce n'est pas sa teneur même.

A l'occasion de la présentation d'autres axes de votre politique pour la Sécurité Intérieure, notamment les ZSP, nous avons pu vous dire tout notre intérêt pour cette doctrine réunissant les acteurs de terrain autour d'un projet dessiné collectivement, et restituant aux chefs de service locaux la place et le rôle qui leur reviennent.

Il nous paraît très important de vous sensibiliser une nouvelle fois sur la confiance et la considération qu'il est essentiel de porter à la hiérarchie policière, certes garante et comptable des résultats et de l'activité des services, mais qui doit pouvoir disposer de tous les outils de conduite et de direction des services et de management de ses collaborateurs.

Une occasion manifeste a ici été manquée.

Certain de l'attention que vous porterez à cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général



Emmanuel ROUX

Monsieur Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur
Place BEAUVAU
75800 PARIS

REDEPLOIEMENT PN/GN

DEPLACEMENT MISSION RH DANS LE CADRE DES FERMETURES DE CSP

	21/03/13	25/03/13	27/03/13	29/03/13	11/04/13	16/04/13
GUEBWILLER	☒					
ROMORANTIN		☒				
THOUARS			☒			
PERSAN				☒		
DINAN					☒	
ST GAUDENS						☒